

**Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la FAPEO
(primaire et CO)
le jeudi 1^{er} février 2018**

Lieu : UOG, Place des Grottes 3,
Genève
Heures : de 20h à 22h25

APE (primaire) membres présentes : Aire, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Corsier, Grand-Lancy, Grottes, Meyrin-Cointrin, Onex-Village, Onex-Parc, Ouches Jardins du Rhône, Jonction, Pâquis, Pt-Saconnex/De-Budé les Crêts, Plan-les-Ouates, Saint-Jean/Devin-du-Village, Tambourine, Veyrier-Pinchat, Versoix

APE (primaire) membres excusées : Avully, Libellules, Pervenches-Montfalcon, Satigny, Vieuzeux-Franchises

APE (CO) membres présentes : Aubépine, Bois-Caran, Cayla, Florence, Pinchat Renard, Vuillonex

Comité FAPEO : Mirella De Fusco Fehlmann, Laurence Miserez, Fatima De Souza, Alisdair Menzies

Excusé : Gandee Bold, Sandrine Comment, Jacqueline Lashley, Stéphane Proust

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger (**ATR**), Secrétaire Générale

Procès-verbal : Corinne Pellet

1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers :

l'ordre du jour est approuvé,

Annonce des divers : l'APECO Bois-Caran souhaite évoquer, avec les autres APECO, la fête de fin d'année en fin de 11e (pour les élèves qui quittent le CO et l'école obligatoire),

APEVeyrier : questionnement à propos de l'annonce de la fin de dérogation domiciliaire.

APE Pâquis : retour pétition contre la fermeture du cabinet dentaire.

2. Approbation PV, le procès-verbal de l'AD du 30 novembre 2017 est approuvé.

3. Info du comité et du secrétariat général :

✓ **Projet à venir** : (projets qui dépendent du DIP ou de projet de loi de députés) qui demandent la participation de la FAPEO à des discussions qui traverseront la scolarité obligatoire pour les 2 années à venir.

- **Rédaction d'un article du règlement d'application de la loi sur l'enseignement public** (nouvelle loi LIP) concernant les effectifs de classe ;

(qui sont déjà nommés pour le CO). Concernant le primaire à l'heure actuelle un taux d'encadrement cantonal est en vigueur (nombre d'élèves divisé par le nombre d'intervenants auprès des enfants). La LIP prévoit un nombre et pas un taux, ce nombre doit maintenant figurer dans le règlement. Un groupe de travail a été constitué pour en discuter et faire une proposition de règlement (voir point 4. commissions : effectifs à l'école primaire).

- La nouvelle **grille horaire du cycle**, son introduction est repoussée à 2020, dans l'attente des élections et de la décision du magistrat-e en charge du DIP. Elle concerne notamment l'anglais à la suite de l'introduction de la discipline en primaire et aussi le français et l'allemand dont les moyens d'enseignement ont été changés. Des discussions aborderont aussi l'iniquité des filières pour les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Des mesures de correction devront être prises, déjà l'année prochaine, notamment pour le nombre d'heures de langues en filière LC.

APECO Florence : qu'en est-il pour les élèves qui ont plus de facilité ?

FAPEO : la grille horaire doit convenir à un maximum d'élèves et non pas à une minorité. Les parents peuvent s'adresser à l'enseignant afin de donner un peu plus de matière à l'élève.

APECO Florence : Des parents placent leur enfant durant les 3 années du CO en école privée. L'adaptation aux élèves avec plus de difficulté pourrait péjorer la qualité de l'enseignement.

FAPEO : non, la volonté est de faire progresser tous les élèves.

-**Rythmes scolaires** : la lettre a été adressée au DIP, avec trois signataires : la FAPEO, la FAPPO et l'Union. Les enseignants du primaire et du CO n'ont finalement pas souhaité signer la lettre même s'il ont collaboré à sa rédaction. Le CO a d'autres préoccupations et le primaire ne trouve pas les arguments scientifiquement fondés. Les comités respectifs de la FAPEO, FAPPO et de l'Union ont décidé de poursuivre la démarche suite au vote de leurs membres. Le DIP a accusé réception et laissé un temps d'attente aux syndicats non-signataires pour transmettre une position. Entretemps, les associations partenaires ont reçu la lettre habituelle de proposition de calendrier pour l'année scolaire 2019-2020. Afin d'être cohérents la FAPEO, la FAPPO et l'Union ont suggéré, en réponse, un autre calendrier que celui proposé. Notamment, à Pâques, la semaine de printemps serait dissociée du week-end pascal pour un meilleur équilibre des périodes d'apprentissage, tout en sachant avoir peu de chance d'être entendus. L'important était de ne pas cautionner la proposition du DIP.

APE Onex Village : est-ce que l'accord commun des signataires peut apporter plus de poids que les autres années ?

FAPEO : le groupe de travail s'est constitué pour faire suite au sondage effectué par le DIP qui montrait que même si ce n'était pas la majorité, pas mal de gens sont mécontents du calendrier actuel. La suggestion d'un autre calendrier est en adéquation avec la proposition du groupe de travail (FAPEO/FAPPO/Union).

APE Veyrier : l'introduction des ponts est-elle encore en discussion, a-t-elle été validée ?

FAPEO : non elle n'a pas été validée pour la prochaine rentrée. Aucun changement n'apparaît jusqu'au calendrier 2019-2020.

Dossier école inclusive : l'école inclusive figure dans la loi. Son développement va se poursuivre, notamment avec le projet des équipes pluridisciplinaires, 9 établissements en bénéficient déjà. Chaque année, 6 établissements supplémentaires, volontaires peuvent proposer leur candidature (en fonction des budgets). D'autres projets liés à l'école inclusive vont se développer. Une séance est prévue lundi prochain, les informations seront alors plus précises.

APE Pâquis : le projet DIAMS fait-il partie de l'école inclusive ?

FAPEO : oui DIAMS est un dispositif d'intégration et d'aménagements et fait partie de l'école inclusive. C'est une modification du fonctionnement des classes spécialisée. Les élèves issus de l'enseignement spécialisé sont répartis dans les classes ordinaires avec un suivi particulier. Cela permet une meilleure participation à la vie de l'école. Le département a la volonté d'un développement dans chaque école.

École numérique : la FAPEO a déjà relaté le colloque concernant l'utilisation des tablettes en classe. Lors du bureau des associations, le sujet a provoqué des résistances des enseignants de l'école primaire. Au CO de Sécheron, un projet pilote de carnet d'élèves électronique est en développement.

APE Meyrin : suppose que les parents souhaitent communiquer électroniquement avec l'école dans l'espoir de l'immédiateté de la réponse.

FAPEO : ce n'est pas ce qui est discuté, les échanges par mail sont déjà monnaie courante. La résistance des enseignants en primaire portait plus sur les compétences et les connaissances de certains en informatique.

FO18, un courrier sera adressé à tous les parents concernant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Des informations plus précises à propos des nouvelles possibilités de formation, pour la rentrée 2018, seront disponibles d'ici fin février.

Les projets et objectifs de la FAPEO, un dossier a déjà été distribué et reste valable.

- ✓ **Séance avec la magistrate**, la rencontre a eu lieu le 5 décembre. La conseillère d'État a informé la FAPEO qu'un courrier sera envoyé à chaque parent d'élève de chaque ordre d'enseignement, informant de la mise en service d'une helpline à disposition des élèves témoins ou victimes d'abus. Elle concerne tous les abus, pas seulement le harcèlement sexuel, mais également moral, par des comportements irrespectueux et inadéquats des enseignants avec les enfants et les jeunes. Les enseignants n'ont pas toujours bien réagi, se sentant pointés du doigt. À propos de l'école numérique, une grande disparité entre les établissements a été évoquée, notamment au postobligatoire. Les pratiques sont très diverses et les établissements passablement autonomes. Une cheffe de projet a été nommée concernant la stratégie de l'enseignement numérique, dans une vision transversale primaire, CO, secondaire II, pas seulement l'enseignement du codage, mais le numérique dans son ensemble. Concernant la grille horaire du CO, la FAPEO n'a pas reçu plus d'information que ce qui est mentionné ci-dessus dont le minimum de modifications pour les

filières LC et CT et l'heure dédiée à l'IOSP (orientation professionnelle). Un groupe de travail va se réunir début février. Lors d'une précédente séance, un travail de recensement des pratiques d'IOSP dans les CO et les collèges avait été présenté.

APE Ouches : aujourd'hui, au CO, l'enseignement de l'IOSP dépend des maîtres de classe, durant l'heure de maîtrise.

FAPEO : oui, avant la nouvelle grille horaire et une éventuelle proposition d'heure en plus dédiée à l'IOSP, c'est la pratique actuelle. Cependant, le libre choix ne doit plus être laissé à l'enseignant.

Un calendrier échelonné des dates (définitives) d'inscription à l'ESII a été demandé afin que les élèves puissent s'inscrire à 2 endroits différents.

Les moyennes pour entrer dans certains établissements ne doivent plus changer en cours d'année.

APE St-Jean/Devin-du-Village : À qui s'adresser en cas de constat de comportement inadéquat au parascolaire ?

FAPEO : en suivant la hiérarchie, le/la responsable de secteur puis la direction du GIAP.

APE Onex Village : informe avoir été contente de recevoir la lettre du DIP à propos de la helpline et souhaite remercier la magistrate par le biais de la FAPEO.

FAPEO : lors des discussions avec la conseillère d'État, la FAPEO a salué la démarche. La rapidité de la mise en œuvre a également été appréciée.

APECO Florence : les politiques sortent du bois à quelques mois des élections.

FAPEO : ce n'est pas le ressenti de la FAPEO, mais plutôt une vraie préoccupation du département et de la magistrate. La complexité juridique lors d'une dénonciation d'une situation a aussi été évoquée.

APE Onex Parc : est-ce que l'instance d'écoute est aussi à disposition de quelqu'un qui dénoncerait ou relaterait un fait ?

FAPEO : le LAVI est sûrement compétent pour renseigner les personnes témoins.

APE Chene-Bourg : le 147 existe depuis longtemps...

FAPEO, oui, le 147 existe depuis longtemps et pour tous les sujets. La ligne « allo parents » de l'école des parents est aussi à disposition.

Le centre LAVI a conclu un accord avec le DIP, pour être à l'écoute des problématiques d'abus sexuel ou de comportement inadéquat dans le cadre scolaire.

De manière générale le mandat du centre LAVI est de répondre aux personnes victimes de violence et mettre à disposition un soutien psychologique et juridique.

APE Onex-Parc : un appel ne déclenche pas forcément une procédure ?

FAPEO : les appels sont confidentiels et seule la victime peut déposer plainte.

✓ **Questionnaire aux membres** : la récolte des réponses n'est pas terminée, à suivre.

4. Commissions : effectifs à l'école primaire : un groupe de travail a été mis en place en décembre dans le but d'écrire un article du règlement concernant les effectifs en primaire. Il est composé de représentants des parents (FAPEO), des enseignants et la DGEO. Pour le CO, l'article du règlement mentionne les effectifs maximums par classe et par regroupement. La Cour des comptes a

interprété ces maximas comme une obligation. Pour le primaire, le but était d'écrire un règlement qui permette suffisamment de flexibilité, aux directions, en fonction des conditions et spécificités locales et ressemblant à la situation actuelle. Les participants sont tombés d'accord pour un article qui respecte les spécificités locales, comme les bâtiments, les écoles en REP et les enseignants chargés du soutien pédagogique. Lecture de l'article, qui sera présenté au Conseil d'État et qui votera ou pas son approbation. Il mentionne par exemple : la moyenne cantonale n'excède pas 20 élèves par classe et l'effectif des classes ne dépasse en principe pas 24 élèves... Une 2e proposition va être étudiée, qui mentionne que la moyenne peut évoluer lors de changement de conditions favorables ou défavorables. Dès le départ, les parties ont exprimé vouloir s'approcher du cas idéal, contrairement au règlement du CO qui cite le cadre le moins bon.

APE Meyrin : qu'est-ce qu'un établissement proche REP (réseau d'enseignement prioritaire), est-ce différent du REP ?

FAPEO : c'est un calcul des catégories sociales professionnelles des parents, qui tient compte également de l'environnement, qui en décide. Les écoles en REP disposent d'un peu plus de moyens (éducateur, moins d'élèves par classe...) pour compenser les inégalités.

APE Meyrin : quel est le nombre d'élèves par classe en REP ?

FAPEO : un règlement interne stipule le nombre d'élèves maximum par classe, pour le REP.

Commission santé : la FAPEO a participé à la commission santé et a été invitée à présenter le projet pédibus, dans le cadre de la sécurité routière. Le peu de moyens de la BEP (Brigade d'éducation et de prévention) a été évoqué, seulement 16 agents pour 1700 classes de l'enseignement primaire. Au CO la prévention est parfois faite par des enseignants, selon les disponibilités. Le nombre d'infirmières scolaires n'évolue pas, surtout en primaire alors que leur cahier des charges (déploiement du plan harcèlement scolaire) et le nombre d'élèves augmentent.

APECO Bois-Caran : informe que lorsqu'un enfant qui a des besoins spécifiques (santé) part en camps, l'école fait appel à une agence de placement pour l'accompagnement.

FAPEO : Effectivement avant c'était l'infirmière scolaire qui pouvait partir avec l'élève ou qui formait l'enseignant. Ce qui n'est plus le cas et qui peut poser des problèmes d'équité, lorsque des parents renoncent à laisser partir leur enfant. Le nombre d'élèves augmente, mais pas les postes, les infirmières font partie du personnel administratif et technique, comme les secrétaires. Ce n'est pas la même ligne budgétaire que les postes d'enseignants qui suivent l'augmentation démographique.

APECO Bois-Caran : l'appréhension passée, l'infirmière de l'agence était très qualifiée, donc l'expérience était positive.

APE Chêne-Bourg : et comment sont pris en charge les enfants allergiques, lors des camps ?

FAPEO : cela dépend, la prise en charge est au cas par cas.

APE Meyrin : FAPEO peut-elle se positionner par rapport à cette diminution de l'encadrement administratif, affirmer un soutien ?

FAPEO : c'est une thématique très importante qui inquiète également la magistrate. Si l'assemblée de ce soir est d'accord, la FAPEO peut préparer un

courrier à soumettre aux membres. Il est important de réfléchir à un moment stratégique, par rapport au budget.

Par mains levées, les membres présents acceptent, à l'unanimité la proposition d'un courrier.

Bureau des associations, la DGEO a fait une présentation des axes de travail, pour les années à venir. Notamment concernant l'enseignement et l'évaluation, la poursuite du plan d'études romand (PER) et l'évolution des supports pédagogiques. Des plans d'action citoyenneté sont développés, par exemple la semaine de la démocratie. La réforme des épreuves cantonales, notamment les évacoms et l'ouverture de cours facultatifs d'italien.

APE Pâquis : cela concerne le cycle d'orientation.

FAPEO : oui les cours facultatifs d'italien concernent le CO. En primaire, ce sont les consulats qui proposent les cours d'italien.

Les sites des écoles primaires sont en ligne. Aux APE de vérifier si elle figure dans l'onglet dédié aux partenaires. Si ce n'est pas le cas, elles peuvent le demander à la direction qui est responsable d'actualiser le site.

Le flux d'élèves qui habitent hors canton est également une préoccupation de la DGEO, mais qui concernera probablement la rentrée 2019, puisque les demandes de dérogation étaient à déposer jusqu'au 31 janvier (hier). Les enfants déjà scolarisés pourront continuer.

APE Veyrier : À Veyrier, sur 900 élèves de l'établissement, 300 sont concernés. De plus la question des fratries n'est pas réglée.

FAPEO : C'est une décision du Conseil d'Etat, la magistrate en charge du DIP y est opposée, mais minoritaire.

APE Genève : quelles seront les différences entre cette année et la suivante ?

FAPEO : Cela concerne les élèves dont les parents n'habitent pas Genève, mais soit en France voisine ou dans le canton de Vaud. Dans le futur soit ces enfants habitant hors canton ne pourront plus être scolarisés à Genève ou pourront être affectés dans n'importe quelle école du Canton, les parents ne pourront plus choisir, les écoles des communes limitrophes étant en sureffectif.

APE Genève : et pour le collège ?

FAPEO : pour le secondaire II, les parents n'habitants pas Genève doivent payer la scolarité de leur enfant.

APE Meyrin : est-ce légal ? Les frontaliers travaillant à Genève payent un impôt à la source ?

FAPEO : l'impôt à la source est perçu par le Canton de Genève, les communes frontalières qui financent les écoles ne reçoivent pas une rétrocession supplémentaire. Ces communes qui n'ont plus de place dans leurs écoles n'ont pas les moyens d'en construire de nouvelles.

Le problème de place dans les écoles devient récurrent et préoccupe la DGEO et le DIP. Cela concerne aussi le parascolaire.

5. Infos et APE/CO :

APE St-Jean/Devin-du-Village : informe que la maison de quartier de Saint-Jean organise, le 6 octobre, l'accueil des nouveaux habitants et souhaite inviter par le biais des associations, les quartiers voisins. D'autre part, le nouveau comité de l'APE souhaite réseauter et partager des activités avec les APE voisines.

APE Meyrin : informe que la nouvelle présidente de l'APE Meyrin est hyperactive pour la mise en place d'un accueil du matin. Un sondage sera effectué dans les crèches pour connaître les besoins des parents. La commune collabore de manière très positive.

APECO Bois-Caran : concernant la fête de fin d'année des 11^e, comment se déroule-t-elle dans les autres CO ? Est-ce que les parents participent ?

APECO Pinchat : le directeur organise une cérémonie un après-midi et l'APECO offre un apéritif aux élèves.

APECO Vuillonex : idem.

APECO Gradelle: idem également, mais depuis une année, les parents sont invités. Une remise de prix et un apéritif ont lieu, en fin de matinée un mercredi.

APECO Florence : ce qui se passe au CO Voirets (lieu de travail de la déléguée), une cérémonie a lieu l'après-midi et une disco est organisée le soir.

APECO Bois-Caran : l'APECO souhaite marquer le coup et organiser une cérémonie avec les parents et ensuite une fête pour les élèves, éventuellement hors mur. Le directeur n'a pas donné son autorisation.

APECO Renard : l'école a organisé une disco qui a été annulée la veille. L'APECO a manifesté sa désapprobation et le fait que les élèves quittent l'école obligatoire dans l'indifférence.

APECO Bois-Caran : Quelle est la responsabilité de l'APECO lors de l'organisation d'une fête hors murs ?

FAPEO : comme pour toutes les organisations d'activités en dehors des heures d'école, sans les parents, c'est la responsabilité civile de l'élève qui fonctionne. L'APE/CO peut faire signer une décharge aux parents qui dit que l'APE/CO n'est pas responsable en cas de dommage.

FAPEO: Les élèves sont-ils demandeurs d'une telle soirée ?

APECO Pinchat : les élèves ont apprécié la fête, à Pinchat.

APE Pâquis : est-ce que les APE, qui sont concernées par la disparition du cabinet dentaire de Pâquis centre, ont pu faire signer la pétition ? Le SSJ a besoin de l'appui des parents, même dans le cas où il serait déplacé, afin d'en soutenir l'importance.

APECO Renard : quid de la jurisprudence concernant les camps scolaires ?

FAPEO : cela concerne la participation financière des parents pour les sorties scolaires, le tribunal fédéral a statué et dit que l'école n'a pas le droit de demander de l'argent aux parents. La FAPEO n'en a pas encore discuté avec le DIP.

6. Divers :

FAPEO : le secrétariat a reçu la carte scolaire pour le CO, elle est à disposition des membres qui souhaitent la consulter.

FAPEO : le comité qui sera en partie démissionnaire (4 membres quittent) lors de la prochaine AG du jeudi 22 mars cherche de nouveaux membres.

Fin de la séance : 22h25